PROCÈS- VERBAL DE LA RÉUNION DU
CA 2016-2017 de la Fondation SÉTHY
Lundi le 24 octobre 2016 spécial #6

PRÉSENCES : Caroline Bisson, Jean-Thomas Bédard, Julien Cabanac, Lucie Lequin, Paul Bergeron, Luc Dextradeur, François Leduc (directeur) et Isabelle Tétrault (coordonnatrice des projets) Jean-Daniel Boisvert et Philippe Pelletier. Absent: Normand Fleury.

Lieu : Salle de rencontre au CINLB

1. Ouverture de la réunion spéciale a 17 :55h. et un seul sujet est à l'ordre du jour.
2. Relocalisation
   1. François Leduc nous explique l'état de situation concernant le non renouvellement de notre bail qui expire en décembre 2016. Il nous présente un tableau qui explique ses démarches pour au moins sept différentes possibilités. Il a pu aussi faire six visites d'exploration. Il en ressort que deux endroits semblent pouvoir convenir, avec chacun leurs forces et leurs faiblesses, le Presbytère de Roxton Pond et le 2e étage de l'édifice de la Fondation Roger Talbot à Granby. Afin de mieux continuer ses démarches il nous présente la résolution #40 présentée comme suit :

RÉSOLUTION # 040

OBJET : **AUTORISATIONS POUR LA NÉGOCIATION ET LA SIGNATURE D'UN BAIL**

ATTENDU QUE la Fondation SÉTHY a reçu un avis de Vie culturelle et communautaire de Granby lui signifiant que le bail, venant à échéance le 31 décembre 2016, ne sera pas renouvelé et que la Fondation SÉTHY ne pourra plus être hébergée dans les locaux du presbytère Notre-Dame, celui-ci étant voué à la démolition;

ATTENDU QUE la Fondation SÉTHY ne peut compter se loger aux mêmes conditions tarifaires, à savoir environ 75$ par mois;

ATTENDU QUE La Fondation SÉTHY considère la possibilité de partager des espaces d'hébergement et des services avec des partenaires choisis ayant une mission environnementale affirmée;

ATTENDU QUE le presbytère de Roxton Pond, 946, rue Principale à Roxton Pond et les locaux de la Fondation Roger Talbot, 107, rue Principale à Granby apparaissent comme les deux alternatives les plus adéquates en terme de qualité d'espace et de coûts.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- Qu'un comité de travail composé de la présidente, Mme Caroline Bisson, du trésorier, M. Luc Dextradeur, M. Julien Cabanac, de Philippe Pelletier, de l'équipe des employés et du directeur général, M. François Leduc, étudient les deux alternatives et recommandent, au plus tard le 15 novembre, la plus intéressante de celles-ci;

- Advenant qu'une ou d'autre(s) solution(s) semblable(s) se présente(nt) dans le même délai, que le comité ci-dessus les prennent aussi en considération;

- Que le Conseil d'administration de la Fondation SÉTHY autorise M François Leduc, à titre de directeur général, à négocier une entente pour les fins suivantes :

    - Le paiement d'un loyer mensuel maximum équivalent à 1.25 $ le pied carré d'espace occupé, pour les mois décembre 2016 et l'année 2017 (soit le 31 décembre 2017);

    - Accueillir des partenaires de l'environnement dans les locaux vacants identifiés de l'édifice en location, à compter de la date de signature d'une entente spécifique avec le partenaire et valide jusqu'au 31 décembre 2017, pour y partager les frais de location et de services;

    - Signer un bail prenant effet à la date de signature de celui-ci jusqu'au 31 décembre 2017, celui-ci devant contenir des clauses pour les locations à ses partenaires de l'environnement et le renouvellement du bail à un tarif et des conditions viables;

Proposé par Luc Dextradeur et appuyé par Paul Bergeron que la résolution #40 soit adopté. Accepté à l'unanimité.

2. **Les points de l'assemblée étant tous discutés la présidente Caroline Bisson lève la réunion spéciale à 18 :34H.**

Décision *O : Orientation *I : Information *A : Adoption